

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 19 MARS 2015

Municipalité de Dixville, une session spéciale du conseil municipal est tenue le 19 mars 2015 à 18H30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon. Sylvain Benoit, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent. Le Conseiller Roger Heath se joint à la rencontre vers 19h30.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 18h30 par le Maire, Martin Saindon. Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

2015-03-19/42

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2015-03-19/43

3.0 DÉROGATION MINEURE NO. 2015-03 - 204 CHEMIN MAJOR

Cette dérogation mineure permettra de régulariser la situation au lot 141-P, situé au 204 chemin Major à Dixville, propriété du CRDITED Estrie pour la vente de celle-ci;

Considérant que la propriété possède un bâtiment accessoire à 1,03 mètre du bâtiment principal, plutôt que 3 mètres tel qu'exigé au règlement de lotissement de la municipalité;

Considérant que la propriété n'est pas conforme au règlement de zonage quant aux marges de recul (zone M-2). Les marges de recul avant sont de 3.54 mètres et 4.77 mètres, plutôt que 7.5 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage;

Considérant que la profondeur de l'emplacement n'est pas conforme au règlement de lotissement. Une profondeur de 18.29 mètres est mesurée, plutôt que 30 mètres tel qu'exigé par le règlement de lotissement quand le terrain est enclavé entre la rive et une rue existante;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement l'acceptation de la dérogation no. 2015-03, pour régulariser les trois problématiques ci-haut mentionnées;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accorder cette dérogation mineure no. 2015-03 au lot 141-P, situé au 204 chemin Major pour régulariser la situation et permettre la vente de la propriété.

2015-03-19/45

5.0 APPUI À LA DEMANDE AU PACTE RURAL POUR LE PROJET DE PARC-ÉCOLE

Considérant que l'école Sancta-Maria désire présenter une demande de financement au pacte rural du 17 avril 2015 pour le projet de parc-école;

PROCÈS VERBAUX



Considérant qu'une telle demande nécessite l'approbation du conseil municipal;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de financement de 8 891\$ de l'école Sancta-Maria au pacte rural.

6.0 APPUI À LA DEMANDE AU PACTE RURAL DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE DIXVILLE ET AIDE FINANCIÈRE AU PROJET

2015-03-19/46

Considérant que la Coop de solidarité de Dixville désire présenter une demande de financement au pacte rural pour le 17 avril 2015;

Considérant qu'une telle demande nécessite l'approbation du conseil municipal;

Considérant que la Coop de solidarité demande aussi à la municipalité une aide financière pour les aider à démarrer leur projet;

Considérant qu'en vertu de l'article 91 de la loi sur les compétences municipales, une municipalité peut aider financièrement un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité :

- a. d'appuyer la demande de financement au pacte rural de 8 891\$ de la Coop de solidarité de Dixville.
- b. de donner 10 000\$ à la Coop de solidarité de Dixville pour aider le démarrage de leur projet de resto-dépanneur, tel que prévu au budget 2015.

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.0 LA PETITE SÉDUCTION À DIXVILLE

2015-03-19/47

Considérant que la Municipalité a été sélectionné pour accueillir l'émission de télévision « La Petite Séduction » du 1^{er} au 3 mai 2015;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à la majorité du conseil, le Conseiller Francis Cloutier étant contre, d'accueillir la Petite Séduction à Dixville et d'autoriser un budget de 10 000\$ pour ce projet incluant l'hébergement de l'équipe de tournage. Aussi un budget de 2 000\$ est ajouté pour obtenir l'aide d'un chargé de projet.

Ces dépenses seront payées à même le surplus général accumulé. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

8.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-03-19/48

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité, que la session soit levée à 20h30.